

**BUREAU DE L'INFORMATION – 38<sup>E</sup> SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE**

| <b>COMMISSION CLT</b> |                            |              |                     |
|-----------------------|----------------------------|--------------|---------------------|
| <b>Date</b>           | 13 novembre 2015           | <b>Salle</b> | II                  |
| <b>Séance n°</b>      | 4                          | <b>Heure</b> | De : 15h<br>A : 18h |
| <b>Président(s)</b>   | S. E. M. Arūnas<br>Gelūnas | <b>Pays</b>  | Lituanie            |

**RESUME DE DEBAT(S)**

|   |  |                           |            |
|---|--|---------------------------|------------|
| <b>Points examinés</b>  | 4.11 (Suite)<br>7.3 (Suite)<br>4.22<br>6.2   |                           |            |
| <b>Débat n°</b>   | 5<br>6   | <b>Progrès des débats</b> | Fin<br>Fin |
| <b>Projets de résolution examinés</b><br>La liste définitive des projets de résolution sera annoncée au début de chaque débat |  |                           |            |
| <b>Pays ayant pris la parole</b>  | Canada, Brésil, Pologne, France, Etats-Unis d'Amérique, Italie, République arabe syrienne, Allemagne, Sénégal, Tunisie, Espagne, Guinée, Equateur, Colombie, République tchèque, Norvège, Danemark, Bénin, Japon, Singapour, Finlande, Lettonie, Algérie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Grèce, Lituanie, Kenya, Oman, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Hongrie, Autriche, Mexique, Pérou, Thaïlande, Émirats Arabes Unis, Turquie, Gabon, République-Unie de Tanzanie, République dominicaine, Nicaragua, Cuba, Maroc, Chili, Honduras, Tunisie.   |                           |            |
| <b>Résumé des débats</b>  | <p><b>Débat n° 5 – (suite)</b></p> <p>- Le Point 4.11 (suite). Le débat n° 5 s'est poursuivi avec la participation de 13 Etats membres qui ont pris la parole. (Projet de résolution sur le renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé).</p> <p>Après les observations et la réponse de l'ADG/CLT au débat, le projet de résolution a été adopté avec amendements</p> <p>- Point 7.3 : Après introduction par le Président et présentation par l'ADG/CLT, trois Etats membres ont pris la parole et le projet de résolution sur les Rapports sur les mesures prises en vue de la mise en oeuvre de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels a été adopté avec amendements.</p> |                           |            |

- La Commission a pris note des quatre rapports d'activité soumis dans les documents 38 C/REP/19, 38 C/REP/20, 38 C/REP/21, 38 C/REP/22 comme suit :

- Rapport du Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel sur ses activités (2014-2015)
- Rapport du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale sur ses activités (2014-2015)
- Rapport du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur ses activités (juin 2012 – juin 2014)
- Rapport sur les activités du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)

**Débat n° 6 -**

- Point 4.22 sur la Réorientation du Programme de bourses UNESCO-Aschberg pour artistes et modification des statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC). Après l'intervention de trois Etats membres, le Projet de résolution a été adopté sans amendement

- Le point 6.2 sur la Proposition concernant un instrument normatif non contraignant sur la protection et la promotion de divers aspects du rôle des musées et des collections a fait l'objet d'un débat intéressant où a été souligné le rôle primordial des musées dans la conservation du patrimoine sous toutes ses formes. Une présentation a été faite par le Délégué permanent adjoint du Canada comme Rapporteur de la réunion intergouvernementale d'experts juridiques et techniques chargés de la rédaction de la Recommandation (Mai 2015). Quarante Etats membres et la Conseil international des musées (ICOM) ont pris la parole. Le projet de résolution est adopté sans amendements.

**Fin des travaux de la Commission Culture.**